



Retraite militaire et civil

Par **greg080285**, le **01/01/2008** à **20:19**

mon contrat de 3ans dans l'armée arrive bientot a son terme et je ne souhaite pas renouveler mon contrat
pour que ces 3années compte pour ma retraite, on m'a parler d'un rachat de points afin que je puisse beneficier de ces années de cotisations
apres quelques verifications rapides, il semble en fait que le rachat de ces points ne serait pas obligatoire; si je ne les rachete pas je toucherais alors 2 retraites differentes: une de la part de la caisse militaire, et une autre de la part d'une autre caisse pour laquelle j'aurais cotiser dans le civil...
ce rachat servirais donc a placer mes points de cotisations dans une caisse civile pour "simplifier" la chose
est-ce que quelqu'un serait en mesure de me donner des renseignements la dessus svp? doit-je vraiment racheter ces points (sachant qu'il faut payer environ 200euros par année)
merci d'avance pour votre aide